

## 12 Faits divers &amp; Justice

Affaire Etat gabonais-Santullo à Paris  
Santullo, un genou à terre

L-J N

Libreville/ Gabon

**Le tribunal du commerce de Paris que l'homme d'affaires italo-franco-guinéen avait saisi pour attaquer le Gabon, a rendu une première décision retirant sa compétence sur quatre marchés renvoyés devant les tribunaux gabonais.**

**C'EST** l'arroseur arrosé. L'homme d'affaires italo-franco-guinéen Guido Santullo qui avait promis de mettre à terre le président gabonais Ali Bongo Ondimba, a un genou à terre.

Dans le litige qui oppose son Groupement Séricom Gabon à la République gabonaise, le tribunal arbitral de Commerce de Paris a rendu, le 21 mars der-

nier, une sentence partielle, reconnaissant son incompétence sur quatre marchés majeurs dont il a été saisi depuis l'année dernière. Les quatre marchés pour lesquels la Cour a affirmé sa non-compétence portent sur l'école des officiers de Madilou, dans le département de Tsamba-Magotsi (27 milliards), le dédoublement du pont de Kango (55 milliards), les lotissements de Bavanga à Mouila (1,5 milliard pour 8 hectares) et de Mavoundji à Tchibanga (1,5 milliard).

Cette sentence prise par le Pr Charles Jarroson, Me Barton Legum, tous deux coarbitre et par le président de cette instance arbitrale, le Pr Sébastien Besson, fait naturellement suite au travail acharné des avocats de la partie



Photo : SM

Le président-directeur général de Sericom Gabon

gabonaise et aussi au vœu des autorités de notre pays d'obtenir le renvoi devant la justice gabonaise de ces affaires. Santullo, pour obtenir de l'Etat gabonais le paiement de 200 milliards de francs sur 400 et 100 milliards de frais d'intérêts de retard de règlement

avait préféré porter plainte contre le Gabon auprès de cette instance judiciaire. Le verdict intervient donc au grand dam de Guido Santullo, ses avocats ainsi que des membres de sa galaxie qui avaient fait en sorte que tous les litiges portant sur les marchés

signés sur notre sol par une société de droit gabonais (Séricom Gabon) avec le Gabon, pour des fonds gabonais, soient jugés en France.

Le procédé avait depuis lors suscité de sérieux doutes au vu des sommes engagées derrière cette démarche ayant conduit à la signature de ces contrats, et du flou qui l'entourait sur fond de corruption naturellement. Le rendu du tribunal qui devrait réjouir la partie gabonaise met en lumière les dessous des marchés passés par l'homme d'affaire. Notamment, des irrégularités flagrantes, l'utilisation abusive des sous-traitants, l'absence de contrôle, l'hyperfacturation, qui ne peuvent trouver leurs origines massives que dans les procédures judiciaires en

cours dans notre pays s'attellent à établir.

Ce sont les affaires Magloire Ngambia, ancien ministre de l'Économie, principal artisan, de Christian Nkero Capito, Grégoire Bayima, Oyaya, Mesmin Sighat et Santullo, lui-même, qui en sont les principales illustrations. Car, d'aucuns n'arrivent pas à justifier que la chaîne administrative gabonaise ait accepté de rendre compétente une juridiction française pour traiter de litiges portant sur des dossiers nationaux, sans qu'il n'y ait eu de contre-parties. C'est dans tous les cas, ce que les avocats du Gabon se chargeront de prouver lors des différentes audiences au fond sur les autres affaires qui restent à traiter à Paris. A suivre.

## Escroquerie

## Ils empochent 10 millions de francs pour du "coltan"

COE

Libreville/ Gabon

**UN** réseau d'escrocs, soupçonné d'avoir floué une personne à hauteur de 10 millions de francs pour la vente du "coltan" - une matière qui servirait dans la bonne conservation des ordinateurs -, vient d'être démantelé par la police judiciaire. Ce groupe de délinquants est constitué de Mervin Ilondo Ngoudi, alias "Le commandant de brigade", 31 ans, Mombe, 38 ans, jouant le rôle du fils d'un certain papa Fidèle, et Jacqueline Mamouaka, 50 ans, se présentant comme la fille du même papa Fidèle.

Ces trois Gabonais séjournent actuellement à la prison centrale, après leur audition par un juge d'instruction. En revanche, leurs trois complices présumés, Junior, Prince et Heddy, sont en cavale.



Photo : COE

Les trois acolytes attendent désormais...

Selon une source proche du dossier, tout commence par un coup de fil de Prince à celui qui deviendra, par la suite, son pigeon. En fait, une vieille connaissance. Du moins, ainsi se décrit Prince lui-même auprès de son interlocuteur. Il lui fait donc la proposition de lui vendre du coltan, tout en l'assurant que son investissement va lui rapporter gros, le produit étant très sollicité et bien coté en Occi-

dent où il vaut de l'or. Seulement, la marchandise se trouve entre les mains de son papa prénommé Fidèle, habitant Makokou. Séduite, la victime passe commande auprès de papa Fidèle, qui promet de lui envoyer le produit avec son fils... Prince, tout en précisant que les frais de transport sont à la charge du client. Ce qui est fait.

**LE SUSPECT TROMPESES COMPLICES.** Quelques jours après,



Photo : Wilfried MBINAH/ L'Union

... leur procès à Gros-Bouquet.

l'acheteur est recontacté par Prince pour la présentation du produit. Après vient l'étape du laboratoire où le coltan doit être authentifié et conditionné avant livraison. Aux frais du client, bien entendu. Montant de la facture : 10 millions de francs.

Ce dernier remet cette somme à Prince. En espèces sonnantes et trébuchantes. Une fois en possession de l'argent, l'individu s'évanouit dans

la nature. Entre temps, ses complices, qui ne sont pas encore au courant de la transaction, se rendent chez le client pour lui demander d'abouler le fric comme convenu. Ils tombent des nues quand ils apprennent de l'intéressé que Prince a déjà encaissé les sous.

Frustrés, Ilondo, Mombe et Mamouaka improvisent alors un subterfuge qui consiste à amadouer l'acheteur pour qu'il leur

verse la somme de 2 millions de francs. Malheureusement pour eux, le client se montre cette fois réticent, probablement échaudé par l'attitude de Prince. Il insiste plutôt pour que le produit lui soit livré rapidement puisque ayant déjà rempli sa part de contrat.

Mais les choses traînent et il perd patience. Aussi, saisit-il la PJ à l'insu de ses "partenaires d'affaires". Pour que ceux-ci mordent à l'hameçon, il leur donne rendez-vous avec la promesse de leur verser la somme d'argent exigée. A l'arrivée sur les lieux, l'émissaire dépêché pour la circonstance est cueilli par des policiers, puis il est contraint de conduire les agents dans les domiciles de ses acolytes présumés qui sont neutralisés à leur tour, mis à part ceux qui sont en cavale et qui sont activement recherchés.

## Découverte macabre à Moanda

## Un corps en état de décomposition avancée découvert au quartier Rio

C-MM

Moanda/ Gabon

**UN** corps en état de décomposition a été découvert mardi dernier au quartier Rio, dans le premier arrondissement de la commune de Moanda. Selon les informations recueillies sur place, ce macchabée, trouvé dans une maison apparemment inhabitée, correspondrait à une personne de sexe mas-

culin. La victime a été retrouvée allongée sur le dos, à même le sol, vêtue d'un simple tee-shirt mais sans sous-vêtement. Les asticots avaient déjà recouvert son corps, signe que la mort remonterait à plusieurs jours. Ce qui, du reste, n'a pas permis de procéder à une identification jusqu'à présent.

La victime serait-elle un vagabond ou un fou, qui aurait trouvé refuge dans cette maison inhabitée ? Nul ne le sait à ce stade.



Photo : D.R

La maison dans laquelle le corps a été retrouvé.

La police judiciaire du commissariat de Moanda et le médecin légiste se

sont rendus sur les lieux pour le premier constat. Informé de la situation, le

procureur de la République près le tribunal de Franceville a ouvert une instruction judiciaire afin de déterminer les causes exactes du décès.

Cette découverte macabre est la deuxième du genre dans la ville minière en l'espace de trois mois. En effet, les Moandais, en l'occurrence les élèves du complexe Nanette, ont encore en mémoire ce corps sans vie trouvé dans un caniveau jouxtant le portail de l'établissement. Et que

dire des assassinats, l'année dernière, d'une jeune cadre de la Comilog et d'un enseignant, par des personnes jusque-là non identifiées?

A coup sûr, ces découvertes macabres seront toujours vécues par les habitants comme la montée des périls liés au phénomène de l'insécurité dans cette cité, aussi longtemps que les causes réelles de ces décès ne seront pas connues.